

re de suite que je suis heureux d'avoir à vous adresser quelques remarques sur le bill n° 21, qui est maintenant devant ce comité, pourvoyant une contribution de 35 millions de dollars pour l'amirauté anglaise, espérant que cette fois mes remarques et celles déjà faites auront pour effet de convaincre le Gouvernement de son erreur et qu'il abandonnera son projet.

On a prétendu, lors de la présentation de ce bill, qu'il y avait urgence. Un peu plus tard, l'urgence a été changée en besoin, et maintenant qu'il n'y a rien du tout, plus d'urgence, plus de besoin, il ne reste que l'orgueil de ne pas reculer, malgré que l'on reconnaisse que la mesure est inutile.

J'avais cru, monsieur le président, vu la suspension du bill au commencement d'avril, que le Gouvernement ne pousserait pas aussi loin son entêtement à faire adopter cette mesure, sachant comme nous qu'elle est contraire aux intérêts du peuple canadien et aussi contre la volonté générale des citoyens de ce pays.

Laissez-moi espérer, monsieur le président, qu'après les remarques que j'ai à faire, ainsi que celles déjà faites par les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre, que le Gouvernement les prendra en sérieuse considération et se décidera à mettre de côté l'orgueil qui l'anime en ajournant à plus tard la considération de ce bill n° 21, avec l'espoir qu'il ne reviendra jamais devant nous.

La première considération que j'ai à vous faire remarquer, monsieur le président, ainsi qu'à ce comité, c'est que, en adoptant le principe de ce bill dit aide navale, et spécialement la clause 4 sous considération, nous nous engageons dans une voie que nous ne savons pas où elle nous conduira, nous nous éloignons fortement de la voie droite et sans embuche que les Pères de la Confédération nous ont tracée. En effet, monsieur le président, croyez-vous que les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard auraient consenti à entrer dans la Confédération si on ne leur eût pas promis alors que des moyens seraient pris pour les protéger en cas d'attaque, car il est reconnu qu'en cas de guerre, cette partie du pays serait la première attaquée.

Je ne crains pas d'affirmer que jamais la Confédération n'aurait pu exister sans cela. Voilà pourquoi on a eu soin de placer dans l'acte de l'Amérique britannique du Nord, notre constitution, les pouvoirs voulus pour l'organisation de notre propre défense.

Nos prédécesseurs dans l'administration des affaires publiques ont commencé, monsieur le président, en organisant la milice sur terre, à mettre à exécution la volonté du peuple telle qu'exprimée lors des élections générales en 1867.

D'années en années, monsieur le président, ce service de défense sur terre a été amélioré, et nous cherchons à l'améliorer encore.

Nous devrions, monsieur le président, faire de même pour la défense du pays, en organisant le service naval, lequel a été commencé en 1868, mais a été plutôt négligé jusqu'à aujourd'hui. En effet, depuis cette époque, on n'a songé qu'à la création d'un service militaire, et selon moi, il serait temps, maintenant, de commencer l'organisation efficace de notre défense navale.

Cette manière de donner une aide à l'empire britannique n'est pas, selon moi, la meilleure, et je puis citer l'opinion d'hommes éminents à l'appui. Il vaudrait mieux mettre en pratique les conseils d'un de ces connaisseurs qui est passé au Canada, il y a quelques années. Je veux parler de lord Milner, quand il nous donnait le conseil suivant, lequel, d'après M. Monk, est le seul droit que nous ayons.

Mais avant de citer les paroles de lord Milner; avant de vous donner l'opinion de cet homme éminent, laissez-moi vous citer celle d'un homme très important dans ce pays, qui a occupé une position éminente dans le Gouvernement actuel et qui a cru devoir résigner son portefeuille l'automne dernier, parce qu'il déclarait que la politique du premier ministre était contraire à la constitution de ce pays. Je veux parler de l'honorable député de Jacques-Cartier, ex-ministre des Travaux publics. Voici ce qu'il disait dans une entrevue qu'il donnait, il n'y a pas très longtemps:

D'après les termes mêmes de la constitution, notre Parlement n'a d'autres pouvoirs que ceux qui lui permettent d'organiser la défense du Canada.

Et plus loin, il disait:

D'après notre constitution, le Canada n'est pas obligé légalement ou moralement de contribuer à la marine de l'empire et cette situation continuera d'exister tant que le Royaume-Uni aura seul la direction exclusive des affaires étrangères.

Voici l'opinion, monsieur le président, d'un homme que vous estimez, d'un homme que vous avez suivi dans les luttes du passé, que vous avez admiré, et, j'en ai aucun doute, que vous admirez encore.

Dans le même interview, M. Monk disait encore:

Tout arrangement qui n'assurerait pas aux colonies une représentation adéquate, amènerait infailliblement des conflits et la séparation définitive.

Je partage entièrement l'opinion de l'honorable député de Jacques-Cartier, quand il disait que la politique du Gouvernement actuel—celle de l'envoi de 35 millions de l'argent du peuple, gagné à la sueur de son front, pour l'appliquer à la défense d'un pays autre que le Canada—est de